

**PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 avril 2026**  
**De la commune de SAINT SORLIN EN BUGEY**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un du mois d'avril à 19 H 00, le conseil Municipal de cette commune, ordinairement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MILLET, Maire.

**Présents** : Patrick MILLET, Alexandre BACHER, Jérôme BERTRAND, Hélène DENOYER, Alexis DUPONT-ROC, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Alexandra LHOMME, Florent MARTELIN, Marie MOREL, Stéphane PERIN, Aline RAT, Linda SCHWARTZ, Claude VIARD.

**Absente excusée** : Murielle KIRCHHOFF qui donne pouvoir à Aline RAT

**Ordre du jour** :

- Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026,
- Information sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le Conseil Municipal,
- Vote des comptes financiers uniques 2025 (budget communal et annexes),
- Affectation des résultats 2025 (budget communal et annexes),
- Attribution des subventions 2026,
- Taxes directes locales 2026 : vote des taux,
- Vote du Budget Primitif 2026 : budget principal,
- Vote Budgets primitifs annexes 2026 : Le Rempart, La Pouponne, l'Eau et l'Assainissement,
- SIVU : élection des délégués titulaires et suppléants,
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID),
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 31 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Jérôme BERTRAND secrétaire de séance.

Le maire informe l'assemblée des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil municipal :

- Espace Fleuri à Polliat pour un montant de 460,13 € (achat de végétaux),
- SERFORM pour un montant de 864,00 € (formation du personnel de la cantine pour maîtriser les règles d'hygiène, adopter les bonnes pratiques en HACCP et maîtriser les remontées en température).

**Délibération n° 2026\_04\_032**

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget Principal**

**M. le Maire quitte la salle. Il ne prend pas part au vote.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte financier unique, Mme Magali JOFFRAUD est alors désignée pour présider la séance et elle présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du **budget principal** dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté le budget primitif 2025 et les décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du **budget principal** présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	715 605,23	853 901,42	138 296,19

INVESTISSEMENT	965 046,08	1 141 715,67	176 669,59
		<b>Excédent</b>	<b>314 965,78</b>

Délibération n° 2026\_04\_033

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget annexe « Le Rempart »**

**M. le Maire quitte la salle. Il ne prend pas part au vote.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte financier unique, Mme Magali JOFRAUD est alors désignée pour présider la séance et elle présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du budget annexe « **Le Rempart** » dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté le budget primitif 2025 et les décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget annexe « **Le Rempart** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	142,28	10 019,82	9 877,54
INVESTISSEMENT	0	144,44	144,44
		<b>Excédent</b>	<b>10 021,98</b>

Délibération n° 2026\_04\_034

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget annexe « La POUPONNE »**

**M. le Maire quitte la salle. Il ne prend pas part au vote.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte financier unique, Mme Magali JOFFRAUD est alors désignée pour présider la séance et elle présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du budget annexe « **LA POUPONNE** » dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté le budget primitif 2025 et les décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget annexe « **La Pouponne** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	4 709,74	10 928,72	6 218,98
INVESTISSEMENT	7 000,00	7 000,00	0,00
		<b>Excédent</b>	<b>6 218,98</b>

Délibération n° 2026\_04\_035

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget annexe « Eau »**

**M. le Maire quitte la salle. Il ne prend pas part au vote.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte administratif, Mme Magali JOFFRAUD est alors désignée pour présider la séance et elle présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du budget annexe « Eau » dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté le budget primitif 2025 et les décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget annexe « Eau » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	35 413,50	49 865,16	14 451,66
INVESTISSEMENT	28 431,22	161 582,74	133 151,52
		<b>EXCEDENT</b>	<b>147 603,18</b>

Délibération n° 2026\_04\_036

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget annexe « Assainissement »**

**M. le Maire quitte la salle. Il ne prend pas part au vote.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte administratif, Mme Magali JOFFRAUD est alors désignée pour présider la séance et elle présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du budget annexe « Assainissement » dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté le budget primitif 2025 et les décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget annexe « Assainissement » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	44 674,73	55 491,55	10 816,82
INVESTISSEMENT	6 959,00	15 218,00	8 259,00
		<b>EXCEDENT</b>	<b>19 075,82</b>

Délibération n° 2026\_04\_037

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL -**

Le Maire donne la parole à Magali JOFFRAUD qui expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 :

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSE	RECETTE	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2025	715 605,23	853 901,42	+ 138 296,19
Résultat antérieur reporté			+ 163 687,21
Résultat à affecter			+ 301 983,40

Affectation en réserve au 1068			- 52 000,00
<b>REPORT au R002</b>			<b>+ 249 983,40</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>RECETTE</b>	<b>SOLDE (+ ou -)</b>
Résultat de l'exercice 2025	965 046,0	1 141 715,4	176 669,5
Résultat antérieur reporté			- 220 491,52
<b>Report au Dépenses001</b>			<b>- 43 821,93</b>
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025			
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025			
Besoin d'autofinancement			

Délibération n° 2026\_04\_038

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET LE REMPART -**

Le Maire donne la parole à Magali JOFFRAUD qui expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 :

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSE	RECETT	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2025	142,28	10 019,82	9 877,54
Résultat antérieur reporté			69 758,68
Résultat à affecter			<b>79 636,22</b>
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>79 636,22</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>RECETTE</b>	<b>SOLDE (+ ou -)</b>
Résultat de l'exercice 2025	0	144,44	144,44
Résultat antérieur reporté			7 529,37
<b>Report au R001</b>			<b>7 673,81</b>

Délibération n° 2026\_04\_039

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET LA POUPONNE -**

Le Maire donne la parole à Magali JOFFRAUD qui expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 :

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2025	4 709,74	10 928,72	6 218,98
Résultat antérieur reporté			10 786,66
Résultat à affecter			<b>17 005,64</b>
Affectation en réserve au 1068			7 000,00
<b>REPORT au R002</b>			<b>10 005,64</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE (+ ou -)</b>

Résultat de l'exercice 2025	7 000,00	7 000,00	0,00
Résultat antérieur reporté			723,41
<b>Report au R001</b>			<b>723,41</b>

Délibération n° 2026\_04\_040

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – service EAU -**

Le Maire donne la parole à Magali JOFFRAUD qui expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 :

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2025	35 413,50	49 865,16	14 451,66
Résultat antérieur reporté			5 509,54
<b>Résultat à affecter</b>			<b>19 961,20</b>
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>19 961,20</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice 2025	28 431,22	161 582,74	133 151,52
Résultat antérieur reporté			- 94 682,36
<b>Report en RECETTE R001</b>			<b>38 469,16</b>
Restes à réaliser au 31/12/2025			
Besoin d'autofinancement			

Délibération n° 2026\_04\_041

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – service ASSAINISSEMENT -**

Le Maire donne la parole à Magali JOFFRAUD qui expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 :

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSE	RECETTE	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2025	44 674,73	55 491,55	10 816,82
Résultat antérieur reporté			51 379,70
<b>Résultat à affecter</b>			<b>62 196,52</b>
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>62 196,52</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice 2025	6 959,00	15 218,00	8 259,00
Résultat antérieur reporté			47 356,35
<b>Report au R001</b>			<b>55 615,35</b>
Restes à réaliser en dépenses 31/12/25			

Besoin d'autofinancement			
--------------------------	--	--	--

### Subventions 2026

Délibération n° 2026\_04\_042

Le maire donne la parole à Aline RAT qui informe que la Commission « Associations, Animations et Culture », s'est réunie et fait lecture des demandes de subventions pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes,

➤ Echo des Roches	700 €
➤ Saint Sor'liens	300 €
➤ Confettis et Serpentins	300 €
➤ Gym pour Tous	300 €
➤ FNACA	300 €
➤ Bleu 16 Rhône Alpes	300 €
➤ Les Balardiens	300 €
➤ Amicale des sapeurs-pompiers	600 €
➤ St-So Bouge	300 €
➤ St So Loisirs	300 €
➤ Comité des fêtes	300 €
➤ St Sorlin de France	300 €
➤ Périscolaire	2 700 €

**TOTAL**                      **7 000 €**

### Taxes Directes Locales : Taux 2026

Délibération n° 2026\_04\_043

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur à savoir :

✓ TAXE FONCIERE BATI :	24,63 %
✓ TAXE FONCIERE NON BATI :	37,73 %
✓ TAXE D'HABITATION :	8,20 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des 3 taxes de **1.00 %**

✓ TAXE FONCIERE BATI :	24,88 %
✓ TAXE FONCIERE NON BATI :	38,11 %
✓ TAXE D'HABITATION :	8,28 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

→ **VOTE** les taux des taxes locales directes pour **2026** comme suit :

✓ TAXE FONCIERE BATI :	24,88 %
✓ TAXE FONCIERE NON BATI :	38,11 %
✓ TAXE D'HABITATION :	8,28 %

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - budget principal

Délibération n° 2026\_04\_044

La parole est donnée à Magali JOFFRAUD, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif **2026** du budget principal proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre le budget primitif **2026** du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui établit comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>561 264,00</b>	<b>1 019 170,56</b>

Délibération n° 2026\_04\_045

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe « Le Rempart »**

La parole est donnée à Magali JOFFRAUD, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif **2026** du budget annexe « **Le Rempart** » proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre le budget primitif **2026** du budget annexe « **Le Rempart** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET LE REMPART</b>	<b>9 773,81</b>	<b>89 651,22</b>

Délibération n° 2026\_04\_046

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe « La Pouponne »**

La parole est donnée à Magali JOFFRAUD, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif **2026** du budget annexe « **La Pouponne** » proposé par la Commission Finances.  
Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre le budget primitif **2026** du budget annexe « **La Pouponne** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET LA POUPONNE</b>	<b>10 123,00</b>	<b>20 905,64</b>

Délibération n° 2026\_04\_047

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe « Eau »**

La parole est donnée à Magali JOFFRAUD, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif **2026** du budget annexe « **Eau** » proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre le budget primitif **2026** du budget annexe « **Eau** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET EAU</b>	<b>103 842,00</b>	<b>70 483,20</b>

Délibération n° 2026\_04\_048

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe « Assainissement »**

La parole est donnée à Magali JOFFRAUD, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif **2026** du budget annexe « **Assainissement** » proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre le budget primitif 2026 du budget annexe « **Assainissement** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>73 620,35</b>	<b>117 165,52</b>

**Délibération n° 2026\_04\_049**

**ELECTION des délégués au SIVU LAGNIEU / ST SORLIN EN BUGEY**

Le maire rappelle la délibération N° 2026\_03\_023 du 31/03/2026 désignant

- **comme délégués TITULAIRES** : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND et Alexandre BACHER
- **comme délégués SUPPLEANTS** : Alexis DUPONT-ROC, Florent MARTELIN et Claude VIARD

Suite à la transmission de la délibération au SIVU de Lagnieu, le DGS nous informe qu'il faut 4 titulaires et 4 suppléants pour représenter la commune de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY

Le maire demande à l'assemblée qui est candidat :

- M Claude VIARD **délégué titulaire**
  - M FONTAINE Hervé et Mme DENOYER Hélène **délégués suppléants**,
- Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité,

- Elit comme délégué TITULAIRE : Claude VIARD
- Elit comme délégués SUPPLEANTS : Hervé FONTAINE et Hélène DENOYER

Les membres représentant la commune de ST SORLIN EN BUGEY au SIVU sont donc :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick MILLET	Alexis DUPONT-ROC
Jérôme BERTRAND	Florent MARTELIN
Alexandre BACHER	Hervé FONTAINE
Claude VIARD	Hélène DENOYER

**Délibération n° 2026\_04\_050**

**RENOUVELLEMENT de la COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Le maire informe l'assemblée qu'à l'issue des dernières élections municipales et conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional ou Départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Une liste de 24 noms est établie et sera proposée au Directeur Régional ou Départemental des finances publiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste de 24 noms qui sera proposée au Directeur Régional ou Départemental des finances publiques.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire informe qu'à la rentrée de septembre 2026 il y aura la fermeture d'une classe à l'école des Roses et que les dérogations ne seront plus acceptées.
- Le maire donne les dates des prochains conseils municipaux, à savoir : vendredi 5 juin, lundi 06 juillet, mardi 08 septembre, lundi 19 octobre, lundi 30 novembre et lundi 11 janvier 2027.
- Aline RAT informe qu'une boîte sera installée au pied des escaliers de la mairie pour mettre à disposition de la population « La Pouponne ».
- Jérôme BERTRAND informe que la commission « voirie et réseaux » a rencontré le SIEA pour le changement des luminaires de la commune. Deux possibilités sont envisageables. La commission va se réunir pour travailler sur le sujet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 H 30.

Le secrétaire,  
Jérôme BERTRAND



le maire,  
Patrick MILLET

